



Pour relever le défi du Développement Durable, nos associations locales à vocation environnementale se sont groupées pour proposer leur

PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE EN UZEGE - PONT DU GARD

Notre démarche

- Mettre en commun nos compétences, nos expériences et nos moyens pour **agir ensemble** plus efficacement.
- Elaborer une plate-forme commune, le présent **Pacte pour le Développement Durable en Uzège - Pont du Gard**, et accompagner ensuite sa mise en œuvre.
- Sensibiliser les **habitants**, les associer à notre démarche et la faire partager.
- Soutenir nos élus dans leurs actions favorisant le Développement Durable du Pays : le renforcement du rôle de l'**Intercommunalité**, la mise en œuvre du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, la signature de la **Charte des Maires pour l'Environnement...**
- Les inciter à **aller plus loin** dans leurs initiatives, dans le cadre d'une gestion communale associant tous les habitants à la mise en œuvre des **meilleures pratiques** au service d'une gestion durable, économe de toutes les ressources.
- Saisir toutes les occasions de l'actualité locale pour promouvoir nos valeurs communes, en étant une **force de proposition**, en s'impliquant dans l'élaboration des projets, le plus en amont possible et en pratiquant la **concertation** avec les élus et l'**information** des habitants.

Les 7 objectifs prioritaires de notre Pacte

- **Objectif n° 1** - Maîtriser l'Urbanisation de nos villes et villages
- **Objectif n° 2** - Sauvegarder nos Terres Agricoles
- **Objectif n° 3** - Protéger nos Paysages, nos Espaces Naturels et la Biodiversité
- **Objectif n° 4** - Mettre en œuvre une véritable Politique des Transports
- **Objectif n° 5** - Préserver et valoriser notre Ressource en Eau
- **Objectif n° 6** - Réduire nos rejets de Gaz à Effet de Serre
- **Objectif n° 7** - Promouvoir la concertation avec les habitants.

Site Internet de notre Collectif : www.uzege-pontdugard.org

Adresse Internet : ddurable.uzegepontdugard@yahoo.fr

Soutien au Pacte pour le Développement Durable en Uzège - Pont du Gard

Je partage les analyses de l'Union d'associations « Uzège - Pont du Gard Durable », je m'associe à sa démarche et j'entends placer les enjeux du développement durable au centre des débats sur l'avenir de notre territoire en défendant les **7 objectifs prioritaires** et les **propositions** concrètes de son **Pacte**.

Nom	Prénom	Village	Signature	Date
-----	--------	---------	-----------	------



PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE en 7 objectifs prioritaires

Objectif n° 1 Maîtriser l'urbanisation de nos villes et villages

Le constat

L'étalement urbain compromet l'harmonie de nos villages. Le mitage de nos campagnes défigure nos paysages. Le modèle d'urbanisation actuel conduirait à consommer en 10 ans une fois et demie la surface des bourgs anciens qui a été urbanisée en 2 millénaires. Est-ce vraiment raisonnable ?

Nos propositions

- **Privilégier la construction dense** en rapport avec les objectifs d'accueil de population
- **Recourir tout d'abord** à toutes les possibilités existantes au centre du bourg / village qui permettent d'offrir des logements accessibles au plus grand nombre.
- **N'autoriser les extensions** hors du village qu'après avoir réalisé une étude paysagère définissant les zones constructibles en lien avec l'existant et respectant les sites.
- **Intensifier la collaboration** des communes avec l'**intercommunalité**, notamment le SCoT.

Objectif n° 2 Sauvegarder nos Terres Agricoles

Le constat

Tous les 10 ans, en France, nous consommons l'équivalent des terres agricoles d'un département. Quelles terres nourriront nos enfants ? Que deviendront nos paysages ruraux ? Les touristes continueront-ils à venir chez nous ? L'urbanisation des terres cultivables ne peut être la solution à la crise actuelle de l'agriculture qu'il faut résoudre collectivement.

Nos propositions

- **Fortement limiter** les prélèvements de terres agricoles pour les besoins de l'urbanisation par la définition de Zones Agricoles Protégées (ZAP), afin de maintenir la **vocation agricole** du territoire.
- **Protéger** (classement Aa) certaines zones en raison de leurs enjeux paysagers et environnementaux.
- **Construire un nouveau projet d'avenir** pour les agriculteurs, qui ont façonné les paysages de nos campagnes, avec l'aide de leurs organisations professionnelles, des collectivités et des habitants : plan de consolidation des activités agricoles, rôle des terres agricoles, agriculture de proximité, nouvelles activités complémentaires (agro pastoralisme, agro-tourisme, agroforesterie, ...)

Objectif n° 3 Protéger et valoriser nos Paysages, notre Environnement et notre Patrimoine

Le constat

Nos paysages et nos espaces naturels sont menacés par une urbanisation massive et diffuse. La disparition des coupures vertes entre villages et des alignements d'arbres le long des routes dénature et banalise nos paysages. Les espaces naturels, qui occupent 50 % de notre territoire, ne sont pas tous bien protégés et sont peu valorisés. Les pollutions et nuisances diverses menacent notre cadre de vie et la santé humaine. Le patrimoine bâti de nos villages, insuffisamment protégé, est souvent mis en péril.

Nos propositions

- **S'engager à mettre en œuvre** et **renforcer** les prescriptions de la **Charte Paysagère** du SCoT sur **l'ensemble du territoire** afin de préserver ses paysages et de favoriser le tourisme.
- **Sauvegarder** nos espaces naturels, la biodiversité (sous toutes ses formes et espèces), les équilibres des écosystèmes (eau, air et cadre de vie) et l'environnement, garants de la préservation de la santé humaine.
- **Elaborer** une **Charte de l'Architecture**, partie intégrante du SCoT, afin de garantir l'homogénéité des règlements d'urbanisme à l'échelle du Pays. Mettre en œuvre la **Charte Signalétique** du SCoT.
- **Protéger et réhabiliter** notre patrimoine bâti en valorisant sa qualité architecturale et culturelle
- **Evaluer** l'intérêt de créer un **Parc Naturel Régional (PNR)** sur notre territoire comme moyen de renforcer la mise en œuvre des chartes du SCoT et de protéger la biodiversité.

Objectif n° 4 Mettre en oeuvre une véritable Politique des Transports

Le constat

Les énergies fossiles s'épuisent. Le modèle du « tout-voiture » mal maîtrisé détruit irrémédiablement l'environnement et peu d'alternatives lui sont proposées. Le choix des infrastructures doit être analysé dans le cadre de plans de déplacement réalisés à la lumière d'études de trafic.

Nos propositions

- **Définir une politique des transports** fondée sur une étude, préalable à tout projet, des transports à l'échelle du Pays reposant sur **une identification des bassins de vie**, une **analyse fine des trafics** (notamment par des enquêtes origine/destination),
- **Faire une large place aux modes de déplacements doux** (pistes cyclables, cheminements piétons) et aux transports **collectifs**, en anticipant le renchérissement des transports individuels.
- **Ne retenir que les projets** d'infrastructure nouvelle qui ne créent pas plus de besoins de transports qu'ils ne sont censés en écoulés, **effectuer** en amont les **réserves foncières**.

Objectif n° 5 Préserver et valoriser notre ressource en eau

Le constat

L'eau est omniprésente (inondations) ou rare sur notre territoire. Notre ressource en eau est menacée par une exploitation aquavore et diverses pollutions d'origines urbaine, agricole, etc.

Nos propositions

- **Evaluer et gérer la ressource** à l'échelle du territoire, adapter le niveau d'accueil des nouveaux habitants aux potentialités existantes et surveiller sa qualité
- **Mettre en place une gestion économe et durable** de l'eau en sensibilisant les populations et en modifiant les comportements (limitation des arrosages, des pesticides, des engrais, etc.)
- **Prévenir les risques d'inondations** en limitant les ruissellements liés à l'urbanisation, en aménageant les bords des rivières et en reconsidérant les haies et fossés.

Objectif n° 6 Réduire nos rejets de gaz à effet de serre (GES)

Le constat

Les GES sont les premiers responsables du changement climatique. Les transports et l'habitat en représentent près de la moitié. Les engagements internationaux doivent être déclinés localement par tous les habitants et par les communes qui doivent donner l'exemple.

Nos propositions

- **Lancer un Plan Climat** par commune pour identifier les sources de rejets et les réduire ensuite par une politique volontariste.
- **Appliquer les recommandations** de ce plan aux actions de la commune : bâtiments communaux isolés, nouvelles constructions HQE avec énergie solaire, véhicules communaux moins consommateurs, etc.
- **Faciliter les efforts** des habitants allant dans la même direction, notamment par la promotion raisonnée du solaire, et d'une manière générale, lancer des actions de sensibilisation.

Objectif n° 7 Promouvoir la concertation avec les habitants

Le constat

- Les habitants ne sont pas suffisamment informés et impliqués dans la vie publique locale
- L'Agenda 21, signé au Sommet de la Terre à Rio en 1992 par 173 pays, prévoit que les populations soient associées à la définition des efforts nécessaires au développement durable.

Nos propositions

- **Signer et mettre en application** la Charte des Maires pour l'Environnement et notamment toutes les bonnes pratiques de gouvernance préconisées.
- **Associer systématiquement les habitants** aux choix engageant l'avenir, concernant, notamment l'intercommunalité, l'urbanisme et les transports, via leurs **associations** ou des commissions extra municipales.
- **Engager les actions de pédagogie, de communication et d'information** nécessaires à la mise en œuvre des objectifs du Pacte pour le Développement Durable en Uzège - Pont du Gard.